



RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Calvados

ᐆᐆᐆᐆᐆᐆᐆ

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

ᐆᐆᐆᐆᐆᐆᐆ

**Procès verbal de la séance de Conseil Communautaire  
du Jeudi 16 Novembre 2023 à 20h30**

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, assumant cette fonction en lieu et place de M. le Président, Marc ANDREU SABATER, empêché.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le dix novembre deux mille vingt-trois.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le dix novembre deux mille vingt-trois.

La séance est ouverte à 20h37 par Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Présidente de séance.

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, informe les membres du Conseil Communautaire qu'elle assume à ce jour les fonctions de M. Marc ANDREU SABATER, Président de l'Intercom de la Vire au Noireau, qui est empêché pour des raisons médicales. Ainsi, elle assume la présidence de cette séance du Conseil communautaire.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Mme Coraline BRISON-VALOGNES se désigne pour remplir cette fonction.

Mme la Présidente de séance indique :

- Les membres ayant donné pouvoir,
- Les membres étant représentés par leur conseiller suppléant,
- Les membres s'étant excusés,

*Cf. état des présences des conseillers communautaires établi ci-après.*

Le quorum est ainsi atteint à l'ouverture de séance et a été vérifié pour chacune des délibérations examinées au cours de la séance.

## Etat de présence des conseillers communautaires

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT			M. Jean TURMEL		
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Catherine CAILLY		
Mme Catherine CAILLY	X		Mme Valérie DESQUESNE		
M. Pascal DALIGAULT					
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH			M. Daniel BREARD		
Mme Najat LEMERAY			Mme Gislaïne MARIE		
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
<b>PONTECOULANT</b>					
Mme Gislaïne MARIE	X				
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO	X				
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE			M. Denis JOUAULT		
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN			Mme Marie-Line LEVALLOIS		
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			M. Régis DELIQUAIRE		
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN	X				
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X

<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA					X

<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. Marc ANDREU SABATER				X	
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER			M. Guy VELANY		
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON					X
Mme Sylvie GELEZ					X
M. Corentin GOETHALS			M. Lucien BAZIN		
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT			Mme Annie ROSSI		
Mme Jane PIGAULT					X
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>8</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>40</b>		
<b>Quorum</b>			<b>31</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>			<b>51</b>		

Ordre du jour
---------------

<b>Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023</b>		
<b>Communication des décisions prises par Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, et en vertu de la délégation du Conseil Communautaire prise par délibération n°D2020-7-2-3 du 16 juillet 2020 :</b>		
- n°DP-2023-19 du 28 septembre 2023	-n°DP-2023-22 du 18 octobre 2023	
- n°DP-2023-20 du 16 octobre 2023	-n°DP-2023-23 du 30 octobre 2023	
- n°DP-2023-21 du 18 octobre 2023		
		<b>Elus référents</b>
<b>A. Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)</b>		
<b>D2023-11-6-1</b>	Modification de la composition de la commission thématique « Attractivité du Territoire » (Désignation d'un représentant du pôle de proximité de Condé)	<b>Mme Catherine GOURNEY-LECONTE</b>
<b>D2023-11-6-2</b>	Modification de la composition de la commission thématique « Urbanisme/Habitat » (Désignation d'un représentant du pôle de proximité de Condé)	
<b>D2023-11-6-3</b>	Comité syndical du SEROC : Modification de la représentation de l'Intercom de la Vire au Noireau (Désignation de représentants du pôle de proximité de Vire Normandie)	
<b>D2023-11-6-4</b>	Commission de délégation de service public (CDSP) : a) Conditions liées à la constitution des listes b) Élection des membres	
<b>B. Finances, Marchés Publics et Ressources Humaines</b>		
> <b>Finances et Marchés Publics</b>		
<b>D2023-11-6-5</b>	Budget annexe « Ateliers Relais » : Décision Modificative n°2	<b>Mme Annie ROSSI</b>
<b>D2023-11-6-6</b>	Marché public – Assurances des risques statutaires du personnel	
> <b>Ressources Humaines</b>		
<b>D2023-11-6-7</b>	Création d'emplois pour participer à la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi)	<b>M. Gilles FAUCON</b>
<b>C. Environnement</b>		
> <b>Transition Energétique</b>		
<b>D2023-11-6-8</b>	Mise en œuvre de « Défi Toit », action du Contrat d'Objectifs Territorial (COT)	<b>Mme Catherine GOURNEY-LECONTE</b>
> <b>Mobilité</b>		
<b>D2023-9-5-9</b>	Guichet de la gare de Vire – Signature d'avenants avec la SNCF pour le prolongement de conventions et prise en compte d'un nouvel outil de vente au guichet	<b>M. Guy VELANY</b>
<b>D. Urbanisme/Habitat</b>		
> <b>Habitat</b>		
<b>D2023-9-5-10</b>	Avenant à la convention Action Cœur de Ville - Prolongation du dispositif (2023/2026)	<b>Mme Nicole DESMOTTES</b>
<b>D2023-9-5-11</b>	Mise en place de deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : OPAH de droit commun sur le territoire intercommunal et OPAH de Renouveau Urbain multi-sites sur les centres-bourgs Petites Villes de Demain	
<b>D2023-9-5-12</b>	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et OPAH Renouveau Urbain (RU) 2020-2025 (Commune de Vire Normandie) : Versement de subventions	
<b>Questions diverses</b>		

Mme la Présidente de séance soumet à l'assemblée délibérante la validation de la rédaction du procès-verbal de la séance de Conseil Communautaire du 28 septembre 2023 qui a été adressé aux conseillers communautaires avec la convocation de cette présente séance. Les conseillers communautaires n'émettent aucune observation ni remarque concernant la rédaction de ce procès-verbal et approuvent ainsi, à l'unanimité, sa rédaction.

En application des dispositions de l'article L-5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales Mme la Présidente de séance informe les conseillers communautaires des décisions prises par le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau :

Numéro des décisions	Objet
n°DP-2023-19 du 28 septembre 2023	Location de l'hippodrome de Vire pour l'organisation du forum formations-emplois du 28 novembre 2023
n°DP-2023-20 du 16 octobre 2023	Parc d'Activités Economiques (PAE) Le Gast à Vire Normandie – Bail précaire – Sté DERICHEBOURG Environnement
n°DP-2023-21 du 18 octobre 2023	Condé-en-Normandie – Parc d'Activités Economiques Charles Tellier – Pôle tertiaire : Bail précaire au profit de l'EPN. ITM
n°DP-2023-22 du 18 octobre 2023	Compétence Santé – Accueil de médecins remplaçants : Mise à disposition d'un logement par l'Intercom de la Vire au Noireau
n°DP-2023-23 du 30 octobre 2023	Régie de recettes – Lignes Bus Verts (réseau NOMAD) – Vente des cartes de transport scolaire et de gilets sur le périmètre de la commune de Vire Normandie

*Les conseillers communautaires ont été destinataires d'une copie de chacune de ces décisions qui leur ont été transmises avec la convocation de la présente séance.*

Mme la Présidente de séance laisse la parole à M. Serge COUASNON qui demande à s'exprimer.

M. Serge COUASNON : « Je souhaite intervenir sur deux sujets relatifs à la diagonale normande et à la brigade verte qui sera mise en place dans le cadre du nouveau système de collecte des ordures ménagères :

➤ La Diagonale Normande

Lors de la dernière séance du Conseil communautaire qui s'est tenue le 28 septembre, nous avons pu bénéficier d'une présentation sur la proposition de modification du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET), en lien avec la consultation menée par la Région Normandie auprès des personnes publiques associées. A ce titre, je remercie M. Marc GUILLAUMIN pour la qualité de sa présentation. Je voudrais toutefois revenir sur ce sujet et j'aimerais savoir si des élus de Souleuvre-en-Bocage se sont manifestés dans le cadre de l'enquête publique qui a été lancée pour la réalisation de la trois voies, ce tronçon de route qui se situe avant Campeaux et qui a été aménagé récemment. Dans le cadre de cette enquête publique, les élus auraient pu rappeler la nécessité du désenclavement du territoire et les engagements qui avaient été pris concernant la réalisation de la diagonale normande. Je ne veux pas nier l'intérêt de ce projet mais je réaffirme tout de même que la réelle préoccupation reste de se mobiliser sur le dossier de la diagonale Normande. Aujourd'hui, lorsque l'on veut se rendre sur Caen, il faut faire tout un détour sur des axes où cohabitent des poids lourds et des voitures sans permis. Le Conseil Départemental et la Région Normandie ne montrent pas de réelle velléité à travailler sur ce dossier. Au lieu de décider de la réalisation de petits tronçons de voie, avec un petit créneau de dépassement de 10 mètres, il serait préférable de travailler à une plus grande échelle et notamment sur de vrais axes permettant le raccordement des départements entre le Calvados, la Manche et l'Orne. Toutefois, je pardonne aux élus de notre territoire qui siègent au Département du Calvados de ne pas avoir réagi là-dessus car ils ne siègent pas dans la commission travaux du Département.

➤ La Brigade Verte

Je suis surpris d'apprendre par la presse qu'une brigade verte sera mise en place dans le cadre du nouveau système de collecte des déchets à compter de 2024. Cela révèle t-il votre crainte de voir des dépôts sauvages fleurir un peu partout sur le territoire !

Dans le cadre des décisions qui ont été prises sur la mise en place de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, il aurait été judicieux d'écouter l'avis de la population. Vous pouviez mettre en place un conseil de développement qui, je le sais, n'est pas obligatoire pour les Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de moins de 50 000 habitants. Toutefois, d'après le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce conseil de développement peut être mis en place par l'EPCI en dessous de ce seuil. Cela aurait permis d'avoir l'avis des professionnels de tous les secteurs d'activités et des habitants du territoire. Ceci aurait également aidé à apporter une réponse satisfaisante aux demandes des usagers du service.

De plus, je souhaite aussi revenir sur le fait que nous ne disposons toujours pas de la cartographie d'implantation des points d'apport volontaire sur le territoire ! Vous avez apparemment travaillé l'implantation des points d'apport volontaire à l'échelle des pôles de proximité, or certaines communes sont limitrophes d'un pôle de proximité à l'autre. Ce qui est regrettable c'est que vous n'avez pas

pensé en terme d'axes de déplacement domicile-travail ou domicile-école. Vous continuez à construire les choses dans le secret !

Il y a aussi cette interrogation que soulève le collectif déchets, dont les représentants sont présents ce soir, sur le coût de l'enquête des producteurs de déchets qui devait initialement servir à déployer un système de bacs pucés pour les habitants du territoire. Il est rapporté que le coût de cette enquête s'élève à 275 000 € pour la collectivité et en définitif vous n'avez pas choisi la solution des bacs pucés, cela pose question ! »

Mme Coraline BRISON-VALOGNES : « Je ne suis pas satisfaite de l'article de presse qui est paru dernièrement car il est uniquement focalisé sur le sujet des points d'apport volontaire et sur un système de répression des usagers. La brigade verte qui sera mise en place aura pour mission de gérer le bon fonctionnement et l'entretien des points d'apport volontaire, et de constater les dépôts sauvages autour de ces points de collecte. Sur toutes les communes, il est aujourd'hui déjà constaté des dépôts sauvages, il y en aura forcément également suite à la mise en place du nouveau système de collecte. Toutefois, la mise en place d'une brigade verte permettra de faire de la pédagogie sur le tri et sur la gestion des déchets auprès des usagers du territoire, nous ne sommes pas dans une optique de répression et de sanction avec des PV !

Concernant le déploiement des points d'apport volontaire, l'implantation est réfléchi en lien et en accord avec les Maires et leurs équipes municipales puisque ces points d'apport volontaires seront installés sur le domaine public qui est de gestion communale. L'implantation des points d'apport volontaire répond aussi à des contraintes techniques puisqu'ils seront collectés par des poids lourds, ils ne peuvent donc pas être installés n'importe où. Dans le cadre du travail que nous avons mené en partenariat avec les Maires nous avons bien évidemment pris en considération les axes de déplacement des habitants du territoire. Toutefois, je vous rappelle qu'avec ce nouveau mode de collecte les usagers pourront déposer leurs sacs d'ordures ménagères dans n'importe quel point d'apport volontaire présent sur le territoire.

Enfin, concernant le coût de l'enquête, je ne comprends pas bien votre surprise car ce n'est pas une révélation puisque nous avons voté la réalisation de cette enquête en séance du Conseil communautaire. »

M. Serge COUASNON : « Nous n'avons jamais été informés du coût de cette enquête ! De plus, il a été constaté des incidents lors de la réalisation de celle-ci, notamment le fait que des données personnelles aient été visibles lorsque les usagers répondaient à l'enquête par voie dématérialisée. »

Mme Coraline BRISON-VALOGNES : « Je vous concède que la réalisation de cette enquête n'a pas été parfaite, notamment en ce qui concerne la communication auprès des usagers. Toutefois cette enquête était nécessaire pour la création d'un fichier des redevables servant à établir la grille tarifaire afin de procéder aux facturations. Nous avons obtenu un taux de réponse de 88%, nous pouvons donc dire que le fichier de la base des redevables est fiable. »

M. Serge COUASNON : « Avions-nous vraiment besoin de cette enquête qui selon-vous a servi pour la constitution d'un fichier des redevables ? Il me semble que vous auriez pu obtenir sans frais les données des contribuables auprès de la Direction Générale des Finances Publiques ! »

Mme Coraline BRISON-VALOGNES : « Non car les données ne concernent pas seulement les propriétaires mais aussi les locataires. »

Mme la Présidente de séance indique qu'il convient désormais de poursuivre par l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

## Relevé des décisions prises et transcription des débats

### A. Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

(Rapporteur : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE)

#### D2023-11-6-1 : Modification de la composition de la commission thématique « Attractivité du Territoire »

Faisant suite à :

- la démission de M. Gérard MARY de ses mandats de conseiller municipal de Vire Normandie et de conseiller communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau,
- la démission de Mme Stéphanie ERNOULT de son mandat de conseillère municipale de la commune de Saint-Denis-de-Méré,

il convient de procéder à la désignation de deux représentants des communes appelés à siéger au sein de la commission thématique « Attractivité du Territoire » de l'Intercom de la Vire au Noireau, en lieu et place de M. Gérard MARY et de Mme Stéphanie ERNOULT qui avaient été désignés par le conseil communautaire pour siéger au sein de cette instance par délibération du n°D2020-9-4-2 du 10 septembre 2020.

**Il est ainsi proposé au conseil communautaire de procéder à ces désignations.**

Mme la Présidente de séance rappelle que ces désignations sont soumises aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) applicables à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L5211-1.

*Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.*

*Toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

*Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.*

**A l'unanimité, le conseil communautaire décide de ne pas procéder à un vote au scrutin secret.**

**Mme la Présidente de séance informe les conseillers communautaires que les élus suivants ont d'ores et déjà fait acte de candidature pour les postes à pourvoir :**

- M. Corentin GOETHALS (conseiller municipal de la commune de Vire Normandie et conseiller communautaire).
- M. Manuel MACHADO (Maire de la commune de Saint-Denis-de-Méré et conseiller communautaire représentant du pôle de proximité de Condé).

**Mme la Présidente de séance demande s'il y a d'autres candidats.**

- Aucun conseiller ne fait acte de candidature.

*Mme la Présidente de séance demande s'il y a des remarques et/ou observations.*

*Il n'y a aucune intervention.*

**Mme la Président de séance indique qu'une seule candidature ayant été déposée pour chacun des postes à pourvoir au sein de la commission « Attractivité du Territoire » de l'Intercom de la Vire au Noireau, M. Corentin GOETHALS et M. Manuel MACHADO sont donc désignés pour siéger au sein de cette instance.**

#### D2023-11-6-2 : Modification de la composition de la commission thématique « Urbanisme et Habitat »

Faisant suite au décès de M. Gilbert JOUENNE, 1<sup>er</sup> adjoint de la commune de Saint-Denis-de-Méré, survenu le 4 septembre 2023, il convient de procéder à la désignation d'un conseiller appelé à siéger au sein de la commission thématique « Urbanisme/Habitat » de l'Intercom de la Vire au Noireau, en

lieu et place de M. Gilbert JOUENNE qui avait été désigné par le conseil communautaire pour siéger au sein de cette instance par délibération n°D2020-9-4-2 du 10 septembre 2020.

**Il est ainsi proposé au conseil communautaire de procéder à cette désignation.**

Mme la Présidente de séance rappelle que cette désignation est soumise aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1.

*Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.*

*Toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

*Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.*

**A l'unanimité, le conseil communautaire décide de ne pas procéder à un vote au scrutin secret.**

**Mme la Présidente de séance informe les conseillers communautaires que l'élu suivant a d'ores et déjà fait acte de candidature pour le poste à pourvoir :**

- M. Gervais BALLUAIS (conseiller municipal de la commune de Saint-Denis-de-Méré, représentant du pôle de proximité de Condé).

**Mme la Présidente de séance demande s'il y a d'autres candidats.**

- Aucun conseiller ne fait acte de candidature.

*Mme la Présidente de séance demande s'il y a des remarques et/ou observations.*

*Il n'y a aucune intervention.*

**Mme la Présidente de séance indique qu'une seule candidature ayant été déposée pour le poste à pourvoir au sein de la commission « Urbanisme/Habitat » de l'Intercom de la Vire au Noireau, M. Gervais BALLUAIS est donc désigné pour siéger au sein de cette instance.**

#### **D2023-11-6-3 : Comité syndical du SEROC – Modification de la représentation de l'Intercom de la Vire au Noireau**

Faisant suite à :

- la démission de M. Gérard MARY de ses mandats de conseiller municipal de la commune de Vire Normandie et de conseiller communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau,
- la démission de M. Guy VELANY de sa fonction de représentant de l'Intercom de la Vire au Noireau au sein du comité syndical du SEROC, formulée par courrier en date du 20 juin 2023,

**il est ainsi proposé au conseil communautaire de procéder à la désignation de représentants de l'Intercom de la Vire au Noireau appelés à siéger au sein du Comité Syndical du SEROC en lieu et place de M. Gérard MARY et de M. Guy VELANY qui avaient été désignés par le conseil communautaire pour siéger au sein de cette instance par délibération n°D2020-9-4-6 du 10 septembre 2020.**

Mme la Présidente de séance rappelle que ces désignations sont soumises aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1.

*Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.*

*Toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

*Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.*



A l'unanimité, le conseil communautaire décide de ne pas procéder à un vote au scrutin secret.

Mme la Présidente de séance informe les conseillers communautaires que les élus suivants ont d'ores et déjà fait acte de candidature pour les postes à pourvoir :

Territoire	Titulaires	Suppléants
Vire Normandie :	M. Corentin GOETHALS	M. Lucien BAZIN (en remplacement de M. Corentin GOETHALS qui occupait précédemment cette fonction)
	Mme Annie ROSSI	

Mme la Présidente de séance demande s'il y a d'autres candidats.

- Aucun conseiller ne fait acte de candidature.

Mme la Présidente de séance demande s'il y a des remarques et/ou observations.

M. Serge COUASNON : « Mme ROSSI n'a sans doute pas assez d'activités entre son mandat d'adjointe à la commune de Vire Normandie et sa Vice-Présidence déléguée aux finances, à la santé et à l'enseignement supérieur à l'Intercom. Je ne comprends pas cette envie de tout cumuler ! Je fais remarquer que les élus de l'opposition de la commune de Vire Normandie n'ont pas été consultés à ce sujet. »

Mme la Présidente de séance indique qu'une seule candidature ayant été déposée pour chacun des postes à pourvoir, M. Corentin GOETHALS et Mme Annie ROSSI sont donc désignés pour siéger en qualité de membres titulaires au sein du Comité Syndical du SEROC, en lieu et place de M. Gérard MARY et de M. Guy VELANY.

M. Lucien BAZIN est désigné pour siéger au sein de ladite instance en qualité de membre suppléant en lieu et place de M. Corentin GOETHALS qui occupait précédemment cette fonction.

#### **D2023-11-6-4a : Commission de Délégation de Service Public (CDSP) – Conditions liées à la constitution des listes**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L 1411-5, D1411-3, D 1411-4 et D1411-5,

Considérant :

- Qu'il y a lieu de créer une commission de délégation de service public ;
- Que cette commission qui est présidée par le Président, comporte 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le Conseil Communautaire en son sein à la représentation proportionnelle du reste.
- Que le conseil communautaire doit fixer les conditions de dépôt des listes, conformément à l'article D1411-5 du CGCT, avant de procéder à l'élection des membres de cette commission.

**Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de fixer et d'approuver les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) de la façon suivante :**

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants).
- Les listes devaient être déposées à l'attention de Mme la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Catherine GOURNEY-LECONTE, en qualité de Présidente de séance, remplaçant le Président dans cette fonction en raison de son empêchement.
- Les listes constituées devaient être transmises à Mme la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente entre le jour d'envoi dématérialisé de la convocation de la séance adressée aux conseillers communautaires et en séance lors de l'examen de la présente délibération (soit du 10 novembre 2023 au 16 novembre 2023).
- Les modalités de transmission des listes étaient les suivantes :
  - Par mail à l'adresse [assemblees@vireaunoireau.fr](mailto:assemblees@vireaunoireau.fr), entre le jour d'envoi de la convocation (le 10 novembre 2023) et le jour de la séance (le 16 novembre 2023) à 12h00.
  - Remis en séance le 16 novembre 2023 à Mme la Présidente de séance, à compter de l'ouverture de séance et jusqu'à l'examen de la présente délibération concernée.

Les conseillers communautaires ont été informés des modalités de dépôt des listes par la note de synthèse accompagnant la convocation à la présente séance, transmise de façon dématérialisée aux conseillers communautaires le 10 novembre 2023.

**Débats :**

M. Sylvain DELANGE : « Je fais remarquer que les élus de la commune de Condé-en-Normandie n'ont pas été consultés à ce sujet. Je voudrais également revenir sur le fait que j'avais demandé à M. Marc ANDREU SABATER, en sa qualité de Président de l'Intercom, au cours de l'une des dernières séances de l'assemblée délibérante, à ce que les conseillers communautaires puissent avoir accès aux comptes-rendus des commissions de l'Intercom. En effet, certains conseillers communautaires ne siègent pas dans les commissions ou au Bureau communautaire et n'ont de ce fait aucune information sur le travail mené par ces instances. Tout se décide entre les élus qui siègent au Bureau communautaire.

Il y a des collectifs qui se créent sur le territoire et d'autres seront sûrement créés d'ici la fin de ce mandat. Or nous sommes, en tant qu'élus, incapables d'apporter des réponses aux questions des usagers du territoire sur les dossiers gérés par l'Intercom !

J'insiste sur ce problème de mode de fonctionnement et de gouvernance, c'est pourquoi je réclame l'accès aux comptes-rendus des commissions pour les conseillers communautaires. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Il semble effectivement normal que chacun des conseillers communautaires soit destinataire des comptes-rendus des commissions thématiques de l'Intercom. »

M. Sylvain DELANGE : « Je peux, pour ma part, vous proposer des pistes d'amélioration pour communiquer auprès des élus. Ainsi, par exemple, vous pourriez permettre à tous les élus d'assister aux réunions des commissions ou du Bureau en visioconférence. De même, il serait bien d'avoir la possibilité d'accéder à une vidéothèque des enregistrements des réunions. »

Mme Valérie DESQUESNE : « Je partage l'avis que permettre à tous les élus communautaires d'avoir accès aux comptes-rendus des commissions thématiques de l'Intercom est important, d'autant que nous produisons déjà ces comptes-rendus de réunion. Toutefois, je vous alerte sur le fait que les commissions sont uniquement des groupes de travail, elle n'ont à ce titre qu'un avis consultatif ! »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Je fais remarquer également que nous pourrions être rapidement envahis par l'information puisque nous recevons des comptes-rendus sur plusieurs thématiques gérées par l'Intercom. Il va y avoir une masse d'information conséquente à analyser par chacun des conseillers communautaires. »

M. Serge COUASON : « Cela pourrait éviter que nous apprenions des informations par la presse. »

M. Marc GUILLAUMIN : « Nous établissons des comptes-rendus pour les réunions de la commission urbanisme/Habitat. Je pense que, pour les élus qui n'assistent pas à ces réunions, cela sera relativement difficile de déchiffrer tous les dossiers s'ils ne bénéficient pas de l'analyse technique que nous réalisons lors des réunions. Toutefois, diffuser les comptes-rendus aux conseillers communautaires me paraît être une bonne chose. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Nous allons nous pencher sur le sujet avec les services en terme de logistique pour la mise à disposition auprès des conseillers communautaires, et mettre cela en place pour les prochaines réunions des commissions ».

*Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.*

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>51</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> <b>Adopté à la majorité</b>		<input checked="" type="checkbox"/> <b>Adopté à l'unanimité</b>		<input type="checkbox"/> <b>Non adopté</b>	

**D2023-11-6-4b : Commission de délégation de service public (CDSP) – Élection des membres**

Considérant :

- Que le conseil communautaire a fixé et approuvé les conditions de dépôt des listes, conformément à l'article D 1411-5 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), avant de procéder à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (cf. délibération n°D2023-11-6-4a du 16 novembre 2023).
- Que les opérations électorales conduites à l'occasion de cette élection sont soumises aux dispositions fixées par l'article L2121-21 du CGCT applicable à l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale en vertu de l'article L.5211-1 :

*Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas*

atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

**A l'unanimité, le conseil communautaire décide de ne pas procéder à un vote au scrutin secret.**

- Les listes de candidat.es qui ont été transmises à Mme la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Catherine GOURNEY-LECONTE, en qualité de Présidente de séance, remplaçant le Président dans cette fonction en raison de son empêchement.

**La seule et unique liste ci-dessous a été transmise à l'attention de Mme la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, en qualité de Présidente de séance, par mail à l'adresse [assemblees@vireaunoireau.fr](mailto:assemblees@vireaunoireau.fr) le 16 novembre 2023 à 9h00.**

<b>Pôles de proximité</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Condé-en-Normandie	M. Pascal DALIGAULT	Mme Nathalie BOUILLARD
Saint-Sever	Mme Catherine GOURNEY-LECONTE	M. Olivier JEANNEAU
Souleuvre-en-Bocage	M. Alain DECLOMESNIL	M. Marc GUILLAUMIN
Valdallière	M. Gilles FAUCON	M. Frédéric BROGNIART
Vire Normandie	Mme Annie ROSSI	M. Guy VELANY

Mme la Présidente de séance propose ainsi au Conseil Communautaire d'admettre la recevabilité de la liste évoquée ci-dessus.

**A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire approuvent la recevabilité de la liste présentée.**

*Mme la Présidente de séance demande s'il y a des remarques et/ou observations.*

*Il n'y a aucune intervention.*

Mme la Présidente de séance indique qu'une seule liste ayant été présentée, les élus mentionnés sur cette liste sont donc désignés pour siéger au sein de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

## **B. Finances, Marchés Publics et Ressources Humaines**

- **Finances et Marchés Publics (Rapporteur : Mme Annie ROSSI)**

### **D2023-11-6-5 : Budget annexe « Ateliers Relais » : Décision Modificative n°2**

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 16 octobre 2023, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir débattre et voter la décision modificative n°2 à intervenir sur le budget annexe « Ateliers Relais » et d'autoriser les inscriptions telles que présentées.

#### **Débats :**

Il n'y a aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.*

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>51</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> <b>Adopté à la majorité</b>		<input checked="" type="checkbox"/> <b>Adopté à l'unanimité</b>		<input type="checkbox"/> <b>Non adopté</b>	

**D2023-11-6-6 : Marché public – Assurances des risques statutaires du personnel**

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 16 octobre 2023, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la signature du marché d'assurance des risques statutaires du personnel
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché et tout document y afférent.

**Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

<b>VOTE</b>					
<b><u>Vote ordinaire à main levée :</u></b>					
Pour :	<b>51</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

- **Ressources Humaines (Rapporteur : M. Gilles FAUCON)**

**D2023-11-6-7 : Création d'emplois pour participer à la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi)**

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 16 octobre 2023, il est proposé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **de procéder** à la création de deux emplois à temps complet pour une durée d'une année au motif d'un accroissement temporaire d'activité à savoir :
  - d'un emploi d'assistant administratif sur les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,
  - d'un emploi d'assistant administratif et financier sur les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe et de rédacteur, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- **de dire** que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits sur chacun de ces budgets au chapitre 012.

**Débats :**

Mme Caroline CHANU : « Vous parlez de création d'emplois dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, mais ces postes sont appelés à être pérennisés puisqu'ils sont créés dans le cadre de la mise en place de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et que cette situation est censée perdurer !

Mme Coraline BRISON-VALOGNES : « Il s'agit bien de recrutements temporaires pour une durée d'un an. Les agents recrutés sur ces deux emplois créés auront pour mission la mise à jour et le paramétrage du fichier des redevables pour la facturation (vérifier notamment l'exactitude des données recensées), mais aussi la remise des badges aux usagers pour l'accès aux points d'apport volontaire, puisqu'il va y avoir un accompagnement des communes dans la distribution durant le déploiement et la phase test. Par la suite, les équipes n'auront plus qu'à gérer le quotidien, en ce qui concerne le fichier des redevables cela consistera à de la mise à jour suite à un déménagement de l'usager par exemple. Il y aura peut-être besoin d'une prolongation concernant la durée de ces recrutements, pour laisser le temps d'ajuster les choses aux besoins, mais pour le moment nous partons sur une durée d'un an. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

<b>VOTE</b>					
<b><u>Vote ordinaire à main levée :</u></b>					
Pour :	<b>45</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>6</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

## C. Environnement

- Transition Energétique (Rapporteur : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE)

### **D2023-11-6-8 : Mise en œuvre de « Défi Toit », action du Contrat d'Objectifs Territorial (COT)**

Considérant l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 16 octobre 2023, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir en débattre et :

- d'inscrire les crédits nécessaires pour la subvention dans le cadre de l'animation ;
- d'inscrire un budget de 3 000 € pour la communication relative à l'évènement ;
- Habilitier M. le Président, ou son représentant, à signer la convention dont le projet est présenté aux conseillers, ainsi que tout document afférent à cette opération.

#### **Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	51	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

- Mobilité (Rapporteur : M. Guy VELANY)

### **D2023-11-6-9 : Guichet de la gare de Vire – Signature d'avenants avec la SNCF pour le prolongement de conventions et prise en compte d'un nouvel outil de vente au guichet**

Suivant les avis favorables de la commission mobilité réunie le 15 septembre 2023 et du Bureau Communautaire réuni le 16 octobre 2023, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions avec la SNCF visant :

- à l'évolution du poste de vente avec la prise de compte du développement de « SOLAR »
- au prolongement des deux conventions avec SNCF Voyageurs.

#### **Débats :**

M. Guy VELANY : « Pour votre information, le nombre de voyageurs transitant par la gare de Vire était de 71 071 en 2018, en 2022 c'est 92 269.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	51	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

## D. Urbanisme et Habitat

- Habitat (Rapporteur : Mme Nicole DESMOTTES)

### **D2023-11-6-10 : Avenant à la convention Action Cœur de Ville - Prolongation du dispositif (2023/2026)**

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 16 octobre 2023, le Conseil communautaire est appelé à délibérer et à :

- valider l'avenant à la convention Action Cœur de Ville présenté ;
- autoriser M. le Président, ou son représentant à signer l'avenant Action Cœur de Ville 2023/2026 à intervenir.

**Débats :**

M. Jean TURMEL : « Bientôt nous parlerons peut-être des petits bourgs ruraux d'hier. Je suis heureux de constater qu'il y a des choses de réaliser pour dynamiser nos pôles urbains. Toutefois, j'en profite pour dire que nous, les Maires des bourgs ruraux, nous ne réclamons pas d'argent à l'Etat mais seulement des facilités administratives pour les certificats d'urbanisme par exemple, notamment concernant la possibilité d'utiliser les dents creuses qui se situent dans les bourgs ruraux. Si l'Etat aide les pôles urbains il faudrait en contrepartie que le Conseil Départemental apporte son concours aux communes rurales, qu'il joue ainsi le pendant de l'Etat. Il faut quand même apporter un peu d'argent à l'ensemble des communes. »

Mme Valérie DESQUESNE : « Le dispositif Petites Villes de Demain consiste à apporter une aide à l'ingénierie mais il n'y a pas d'argent donné aux communes. »

M. Marc GUILLAUMIN : « Quand tu mentionnes le fait d'obtenir une facilité administrative pour la gestion des dents creuses, il faut juste rappeler que les communes qui se sont investies dans la mise en œuvre de documents d'urbanisme, en gérant les inconvénients qui vont avec, ont pu conserver la main sur ses petites dents creuses en centre bourgs. Quand les communes n'ont pas pris de risque, et qu'elles sont restées en carte communale, c'est l'état qui gère et c'est donc lui qui décide, ces communes ont donc laissé les choses se faire. Je rappelle également qu'avec la Loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN), il faudra d'avantage réduire la consommation de l'espace. »

Mme Nicole DESMOTTES : « Il est dommage que nous n'ayons pas dans nos instances la présence de représentant de l'Etat pour entendre nos doléances. L'Etat nous impose des choses avec une restriction budgétaire, on assiste ainsi à un transfert des compétences de l'Etat sans transfert des dotations financières qui vont avec. Quand on parle de simplification administrative j'ai tendance à hausser les épaules, car dans la réalité ce n'est pas le cas. On nous laisse croire que les élus de base ont la main sur la signature des certificats d'urbanisme, toutefois cela reste très encadré par des lois. Il vous est proposé ce soir d'établir un avenant à la convention action cœur de ville pour pouvoir continuer les réalisations entreprises dans ce cadre-là, toutefois nous restons limités en terme de moyens financiers, comme c'est le cas aussi pour le dispositif Petites Villes de Demain où l'enveloppe financière allouée par l'Etat diminue. D'autre part, la redynamisation des commerces en centre-ville ne bénéficie plus du FISAC mais un autre dispositif d'aide sera développé dont nous vous parlerons prochainement. Le dispositif « Denormandie », qui est une aide fiscale accordée dans le cadre de l'investissement locatif pour encourager la rénovation dans l'ancien afin de répondre aux besoins de logement des populations, va être prolongé et pourrait s'étendre aux cœurs de bourg dans les communes nouvelles. L'aide à la réhabilitation dans l'ancien n'est pas beaucoup utilisée car il faut d'une part trouver des entrepreneurs mais aussi d'autre part des bailleurs qui acceptent les loyers conventionnés ! »

*Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.*

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>51</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

**D2023-11-6-11 : Mise en place de deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – OPAH de droit commun sur le territoire intercommunal et OPAH de Renouvellement Urbain multi-sites sur les centres-bourgs Petites Villes de Demain**

**Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 3 octobre 2023 et du Bureau communautaire réuni le 16 octobre 2023, il est demandé au Conseil communautaire :**

- d'approuver la mise en place en 2023 des deux dispositifs Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de droit commun et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de Renouvellement Urbain (RU) pour une durée de 5 ans ;
- d'approuver les termes des deux conventions dont les projets sont présentés aux conseillers ;
- d'approuver les modalités d'intervention et les engagements financiers de l'Intercom de la Vire au Noireau sur la durée de l'opération ;
- d'autoriser le Président à signer les conventions de l'OPAH de droit commun et de l'OPAH RU ainsi que tous les actes s'y rapportant ;

- de solliciter, pour toute la durée des conventions, les subventions auprès de l'Anah pour les prestations d'ingénierie du suivi-animation (ou autre partenaire).

### **Débats :**

M. Marc GUILLAUMIN : « Ce dossier est l'aboutissement des réflexions menées au sein de la commission Urbanisme-Habitat de l'Intercom et d'un travail de terrain réalisé en partenariat avec les Maires du territoire depuis l'année dernière. En parallèle, une enquête a été menée auprès des habitants du territoire pour recenser leurs besoins. Un peu plus de 1 000 réponses ont été apportées, ce qui montre qu'il y a de fortes attentes de la part des habitants de notre territoire sur ce volet. Dans le cadre de ces OPAH, des choses vont être mises en place pour les propriétaires bailleurs en zones rurales. Toutefois, la mobilisation des élus sur ce sujet n'est pas finie et ne s'arrête pas là. Nous invitons les Maires du territoire à communiquer auprès de leurs administrés sur ces opérations, notamment lors des prochaines cérémonies des vœux aux habitants. L'opération de communication devra être continue pour ce dispositif qui s'engage sur cinq ans. »

Mme Nicole DESMOTTES : « L'opérateur va réaliser des plaquettes de communication qui seront distribuées dans les mairies du territoire. »

M. Jean-Christophe MEUNIER : « L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de Renouvellement Urbain (RU) est mise en œuvre sur un périmètre défini ? »

Mme Nicole DESMOTTES : « Oui, les périmètres ont été définis avec les équipes municipales des territoires concernés. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Les périmètres sont recensés aux pages 34 et 35 de la convention, dont le projet est annexé au rapport de présentation qui vous a été remis. »

Mme Valérie DESQUESNE : « Les périmètres pour chacune des communes ont été présentés par M. Mike BROUNAI (Directeur de l'Aménagement à l'Intercom) lors d'une réunion des élus du pôle de proximité à Condé. »

Mme Nicole DESMOTTES : « Avec Mike BROUNAI et Hélène RENOUF (chargée de mission en charge de l'habitat) nous avons participé il y a peu à une réunion sur l'habitat organisée par les services de la Région Normandie à Rouen. La Région s'interroge sur les aides à l'habitat qu'elle pourrait allouer en milieu rural. Lors de cette réunion, j'ai fait remonter les problématiques concernant l'inexistence des aides pour les propriétaires bailleurs en milieu rural. Il y a aussi la problématique des maisons de caractère qui nécessitent des aides substantielles pour être réhabilitées, cela pourrait aussi permettre de lutter contre la vacance concernant ce type de maison. Je remercie les élus siégeant à la commission Urbanisme et Habitat de l'Intercom pour le travail qu'ils ont réalisé. Cela fait maintenant 18 mois que nous travaillons sur ce sujet ; ce travail s'est accompagné de grandes discussions. »

Mme Valérie DESQUESNE : « Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) lancé par les services du Département du Calvados sur ce volet de l'habitat, ce sont entre 20 et 25 dossiers qui sont traités et validés tous les mois pour notre territoire, il y a effectivement une vraie demande et de réelles attentes. Le PIG est un outil à la disposition des usagers qui ne peuvent pas prétendre à bénéficier des subventions allouées dans le cadre des OPAH. »

Mme Nicole DESMOTTES : « Le fait de confier la prestation à un opérateur est également important car cela permet aux usagers du territoire de monter leur dossier gratuitement y compris pour aller chercher les aides autres que celles de l'OPAH. Ils sont ainsi orientés par l'opérateur vers tous les dispositifs qui peuvent être mobilisés pour la situation qui leur correspond. »

*Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.*

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>51</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> <b>Adopté à la majorité</b>		<input checked="" type="checkbox"/> <b>Adopté à l'unanimité</b>		<input type="checkbox"/> <b>Non adopté</b>	

**D2023-11-6-12 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et OPAH Renouvellement Urbain (RU) 2020-2025 (Commune de Vire Normandie) : Versement de subventions**

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 3 octobre 2023 et du Bureau communautaire réuni le 16 octobre 2023, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le versement des subventions présentées, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), pour un montant total de 3 721 € ; étant précisé que la dépense sera imputée au compte n°20422.

**Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>51</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

**Questions diverses :**

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « J'ai reçu un courrier de M. Serge COUASNON sollicitant des informations sur l'acquisition du siège de l'intercom de la Vire au Noireau. Je vais demander aux services de bien vouloir préparer une note afin que je puisse vous apporter des éléments de réponse à la prochaine séance du Conseil communautaire. »

M. Serge COUASNON : « Il a été fait mention, au cours de cette séance, d'avoir des représentants de l'Etat dans nos instances. La première ministre a été élue par les électeurs du territoire, elle pourrait intervenir pour faire venir sur le territoire le Ministre délégué à la simplification administrative qui pourrait accompagner les élus pendant une journée, et pourquoi pas assister à l'une des séances du conseil communautaire. Cela pourrait faire partie d'un exercice de communication ! »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE: « Je proclame la clôture de la présente séance du Conseil Communautaire et vous souhaite une bonne soirée et un bon retour chez vous. »

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h05.**

Signatures de  
**Mme Coraline BRISON-VALOGNES**  
Secrétaire de séance



Signature de  
**Mme Catherine GOURNEY-LECONTE**  
1<sup>ère</sup> Vice-Présidente  
Présidente de séance




**Date de mise en ligne sur le site internet :**

**Le présent procès-verbal est consigné au registre.**

**Les délibérations y afférentes peuvent être consultées :**

- sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau : <https://www.vireaunoireau.fr/> (rubrique « Actes administratifs »)
- au siège administratif de la Communauté de Communes Intercom de la vire au Noireau - 20, Rue d'Aignaux – Vire – 14500 VIRE NORMANDIE aux jours et horaires d'ouverture au public.